



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 mai 2018  
(OR. en)

7663/18

**LIMITE**

WTO 55  
SERVICES 11  
FDI 11  
COASI 73

**ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL autorisant l'ouverture de négociations avec  
l'Australie en vue de conclure un accord de libre-échange

---

# DÉCISION (UE) 2018/... DU CONSEIL

du ...

**autorisant l'ouverture de négociations avec l'Australie  
en vue de conclure un accord de libre-échange**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 91, son article 100, paragraphe 2 et son article 207, paragraphe 4, premier alinéa, en liaison avec l'article 218, paragraphes 3 et 4,

vu la recommandation de la Commission européenne,

considérant qu'il y a lieu d'ouvrir des négociations en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'Australie,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article premier*

1. La Commission est autorisée à ouvrir des négociations en vue de conclure un accord de libre-échange avec l'Australie.
2. Les négociations sont conduites sur la base des directives de négociation du Conseil dont le texte figure dans l'addendum à la présente décision.

*Article 2*

La Commission est nommée en tant que négociateur de l'Union.

*Article 3*

Les négociations sont conduites en concertation avec le comité de la politique commerciale.

*Article 4*

La Commission est destinataire de la présente décision.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---